

M. Kucherepa:

D. *Webb and Knapp* étaient-ils au courant en ce moment du fait que le gouvernement pourrait participer à l'entreprise?—R. Au courant du fait que le gouvernement pourrait louer de l'espace?

D. Oui.—R. Oui, ils étaient au courant.

D. Leur avait-on donné cette assurance?—R. J'ai mentionné cette possibilité à M. Zeckendorf, la première fois que je lui ai parlé, même avant qu'il eût songé à s'intéresser à l'entreprise. Quand je lui ai mentionné le fait qu'on aurait besoin de lui pour la Maison du Canada, il s'est montré très coopératif.

D. Je voudrais savoir si *Webb and Knapp* savaient que le gouvernement louerait de l'espace.—R. J'étais malade à cette époque, mais M^e Tory, mon avocat de Toronto, et M. Carswell assistèrent à la réunion à New York et conclurent cet arrangement avec M. Zeckendorf.

D. Et cet arrangement était fondé sur des assurances données par le premier ministre?—R. Oui, et aussi sur une lettre contenant les intentions du gouvernement.

D. Cette lettre est arrivée plus tard, n'est-ce pas?—R. Non, elle était déjà arrivée. Je crois que l'entente conclue avec M. Zeckendorf l'a été au mois de février dernier.

M. Crestohl:

D. Bien que certaines personnes soient d'avis qu'il n'y avait pas eu d'engagement légal de la part du gouvernement, dans quelle mesure considérez-vous comme un engagement moral toute cette correspondance et toutes les conversations avec M. St-Laurent?—R. Dans quelle mesure?

D. Oui.—R. Dans une mesure absolue. Je ne crois pas que l'on puisse interpréter autrement certaines déclarations et ce qu'il disait dans une lettre: «Comme Canadien je serais heureux que vous preniez l'initiative d'intéresser ces messieurs à l'entreprise. Je crois qu'ils constateront que tout ce que l'on demande d'eux, c'est leur prestige et leur crédit.»

D. Et savez-vous si réellement les lettres en question ont été adressées à ces Canadiens?—R. Elles ne l'ont pas été. Je ne lui ai pas demandé de les écrire.

M. McCleave:

D. La lettre que vous avez citée, M. St-Laurent vous l'avait-il écrite à titre de simple citoyen?—R. Oui. Dans des lettres, il invoquait sa qualité de Canadien; dans d'autres il n'en parlait pas.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Je voudrais poser à M. Lawson une ou deux questions qui se rapportent à une assertion qu'il a faite immédiatement avant l'heure du lunch au sujet du *Canadian Club* de New-York. Il a dit qu'il ne s'agit pas d'un club canadien. Je suis prêt à admettre avec lui que je n'ai pas qualité pour rendre témoignage et que c'est lui qui est le témoin. Pourrait-il nous donner les raisons sur lesquelles il fondait son assertion.

Le TÉMOIN: Je suis content de répondre à cette question. Je comprends le point de vue du *Canadian Club* de New York. Je n'en ai jamais fait partie, mais quand j'ai été envoyé à New-York comme consul général, j'en ai été membre honoraire pendant ma durée d'office. Je crois que 55 p. 100 au plus des membres doivent avoir des attaches au Canada. Les membres tiennent à garder au club un caractère plus ou moins exclusif. Quand la question a été soulevée et que le club s'est retiré de l'affaire, j'ai discuté la question avec le gouvernement. Je lui ai demandé si cela faisait de la différence et on m'a répondu que non. On a répondu non avec empressement. Je comprends pourquoi. Le *Canadian Club* a des règlements très exclusifs au sujet de la nationalité de ses membres.